

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 23 janvier 2012 à 15h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Yvon Lambert, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Absences motivées : Serge Villeneuve, Claude Joubert et Michel Bergeron.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillères
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - a) Offre de service pour financement en vertu des règlements d'emprunt numéro 2006-06 et 2010-08.
 - b) Refinancement par billet en vertu des règlements d'emprunt numéro 2006-06 et 2010-08.
5. Ouverture d'une petite caisse pour Plaisirs d'hiver.
6. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, déclare l'assemblée ouverte à 15h33.

2012-01-022

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-023

Offre de service pour financement en vertu des règlements d'emprunt numéros 2006-06 et 2010-08.

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE la Municipalité de Fassett accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt du 30 janvier 2012 au montant de 1 823 400 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros **2006-06 et 2010-08**, au pair¹, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

133 800 \$	2.74000 %	30 janvier 2013
138 000 \$	2.74000 %	30 janvier 2014
142 500 \$	2.74000 %	30 janvier 2015
147 200 \$	2.74000 %	30 janvier 2016
1 261 900 \$	2.74000 %	30 janvier 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires pré-autorisés et celui-ci;

Adopté à l'unanimité.

2012-01-024

Refinancement par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2006-06 et 2010-08.

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Fassett souhaite emprunter par billet un montant de 1 823 400 \$:

Province de Québec
Municipalité de Fassett

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2006-06	493 300 \$
2010-08	1 330 100 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduits;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 823 400\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2006-06 et 2010-08 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la Directrice générale;

QUE les billets soient datés du 30 janvier 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit;

2013	133 800 \$
2014	138 000 \$
2015	142 500 \$
2016	147 200 \$
2017	151 600 \$ (à payer en 2017)
2017	1 110 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Fassett émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 janvier 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2006-06 et 2010-08, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité.

2012-01-025

Ouverture d'une petite caisse pour Plaisirs d'hiver.

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à procéder à l'ouverture d'une petite caisse, au montant de 1 000.00\$ pour Plaisirs d'hiver;

Adopté à l'unanimité.

2012-01-026

Levée de l'assemblée.

15h43 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Président d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale